

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 02 mai 2024

| Délibération n° | Objet   | Résultat du vote |
|-----------------|---|------------------|
| D-2024-050      | Modification du tableau des emplois   | Approuvé         |
| D-2024-051      | Modification Lot 2 - Attribution des marchés pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou  | Approuvé         |
| D-2024-052      | Stratégie économique de la communauté de communes et convention avec le conseil régional dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) | Approuvé         |
| D-2024-053      | Cession du lot n°2. Zone d'activités de la Brane à Ger  | Approuvé         |
| D-2024-054      | Règlement d'intervention pour le développement de la labellisation "Préférence Commerce"  | Approuvé         |
| D-2024-055      | Approbation du projet de Plan Climat Air Energie<br>Territorial   | Approuvé         |
| D-2024-056      | Site Natura 2000 FR7200779 « Côteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye ». Relance du dispositif   | Approuvé         |

Liste publiée sur le site internet le 0 7 MAI 2024

et affichée le

0 7 MAI 2024

Signature du Président



Département des Pyrénées-Atlantiques



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 97
Présents : 54
- dont suppléés : 5
Représentés : 10
Votants : 64

- dont « pour » : 64
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le deux mai deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 25 avril 2024

A été nommé secrétaire de séance : Christophe PONDET

Présents: Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Serge MULET, Guy LALOO, René MILLET, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Jean-Michel DESSÉRÉ, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Myriam BOUBEE, Michel LABORDE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Jean-Charles DAVANTÈS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN.

Représentés: Josiane VAUTTIER pouvoir à Thierry CARRÈRE, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Eliane CAPDEVIELLE pouvoir à Robert GAYE, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC pouvoir à Marie-France CONSTANT, Christine MOUSSEIGNE pouvoir à Henri SOUSBIELLE, Julie TRIVERIO pouvoir à Didier LARRAZABAL, Benoît MARINÉ pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Lucien LARROZE pouvoir à Alban LACAZE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024 Reçu en préfecture le 07/05/2024 Publié le [] 7 MAI 2024 ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_050-DE

#### Délibération n°D-2024-050 : ADMINISTRATION GENERALE Modification du tableau des emplois

Le Vice-Président en charge de l'administration générale propose au conseil communautaire les modifications du tableau des emplois et des effectifs comme suit :

Piscine Intercommunale de Pontacq:

Propose la création d'un emploi d'éducateur territorial des Activités Sportives et Physique (A.P.S.) à temps non complet pour assurer la mission de responsable de bassin de la piscine intercommunale de PONTACQ.

L'emploi serait créé pour la période du 1er juin 2024 au 30 septembre 2024 à temps non complet (600 heures sur la période).

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 452 de la fonction publique et appartient à la catégorie hiérarchique B.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2 du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Emploi de conseiller numérique :

Lors de sa séance du 4 novembre 2021, le conseil communautaire a validé la création d'un emploi non permanent à temps complet dans la catégorie hiérarchique C afin de s'inscrire dans le dispositif Conseiller Numérique France Service pour une durée de 2 ans. L'objectif est de démocratiser l'usage du numérique auprès des populations du territoire. Pour cela, il intervient plus particulièrement auprès des publics jeunes dans le cadre des compétences de la collectivité, auprès des habitants en organisant des ateliers thématiques numériques ou au sein des Maison France Services, auprès des commerçants pour le déploiement de la plateforme « mon commerce 64 ». Les missions afférentes à ce projet n'étant pas abouties, il est proposé de prolonger ce contrat de projet pour une durée de 3 ans (soit du 1er juin 2024 au 31 mai 2027).

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de IB 558.

Cet emploi est financé par l'Etat à hauteur de 42 500 € sur 3 ans.

Le bureau a émis un avis favorable lors des séances du 26 mars 2024 et du 23 avril 2024.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le ① 7 MAI 2024

ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_050-DE

Après avoir entendu le 1<sup>er</sup> Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE la création des emplois non permanents tels que cités ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme Le Président,

Thierry CARRÈRE

DU NORD EST UN 64160 \*

Envoyé en préfecture le 07/05/2024 Reçu en préfecture le 07/05/2024 Publié le 0 7 MAI 2024 ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_051-DE





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 97

54

Présents:

- dont suppléés :

Représentés: 10

Votants:

64

- dont « pour » :

64

5

0

0

- dont « contre » :

- dont abstention :

Le deux mai deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 25 avril 2024

A été nommé secrétaire de séance : Christophe PONDET

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Serge MULET, Guy LALOO, René MILLET, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Jean-Michel DESSÉRÉ, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Myriam BOUBEE, Michel LABORDE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Jean-Charles DAVANTÈS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Josiane VAUTTIER pouvoir à Thierry CARRÈRE, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Eliane CAPDEVIELLE pouvoir à Robert GAYE, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC pouvoir à Marie-France CONSTANT, Christine MOUSSEIGNE pouvoir à Henri SOUSBIELLE, Julie TRIVERIO pouvoir à Didier LARRAZABAL, Benoît MARINÉ pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Lucien LARROZE pouvoir à Alban LACAZE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

0 7 MAI 2024 -

ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_051-DE

# Délibération n°D-2024-051 : ADMINISTRATION GENERALE

Modification Lot 2 - Attribution des marchés pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Administration générale des services rappelle que par délibération n°D-2024-045 du conseil communautaire du 4 avril 2024, l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou a été faite et concernait 12 lots.

Il convient à ce jour de rectifier et déduire du montant du Lot 2 une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) qui apparaissait par erreur dans le rapport final d'analyse des offres mais qui n'est pas retenue. Le nouveau montant proposé est donc de :

Lot 2: Gros œuvre

L'entreprise ATC pour un montant de 618 070,46 € HT soit 741 684,55 € TTC.

A la suite de cette modification, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer à nouveau sur l'attribution des marchés pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou représentant un montant global de 2 347 366,97 € HT, soit 2 816 840,36 € TTC.

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 23 avril 2024,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification du montant du Lot 2 Gros œuvre ;
- DÉCIDE de confier les travaux de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou à l'entreprise précitée ;
- APPROUVE les coûts correspondants ;
- AUTORISE le Président à signer les marchés et les pièces qui s'y réfèrent ;
- RAPPELLE que les crédits ont été prévus au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme Le Président,

Thierry CARRÈRE



#### Département des Pyrénées-Atlantiques

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 97

Présents :

- dont suppléés :

Représentés: 10 Votants: 64

ants: 64 - dont « pour » :

: 64

5

0

- dont « contre » :

dont abstention :

Le deux mai deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 25 avril 2024

A été nommé secrétaire de séance : Christophe PONDET

Présents: Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Serge MULET, Guy LALOO, René MILLET, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Jean-Michel DESSÉRÉ, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Myriam BOUBEE, Michel LABORDE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Jean-Charles DAVANTÈS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN.

Représentés: Josiane VAUTTIER pouvoir à Thierry CARRÈRE, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Eliane CAPDEVIELLE pouvoir à Robert GAYE, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC pouvoir à Marie-France CONSTANT, Christine MOUSSEIGNE pouvoir à Henri SOUSBIELLE, Julie TRIVERIO pouvoir à Didier LARRAZABAL, Benoît MARINÉ pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Lucien LARROZE pouvoir à Alban LACAZE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024 5 2 L G Publié le 0 7 MAI 2024

ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_052-DE

## Délibération n°D-2024-052 : POLITIQUE ECONOMIQUE

Stratégie économique de la communauté de communes et convention avec le conseil régional dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Il est rappelé que la Région est l'échelon « chef de file » en matière de développement Développement Économique d'Innovation et Régional de d'Internationalisation (SRDEII) est le document qui définit la stratégie du Conseil Régional en la matière. Le précédent schéma étant arrivé à échéance, le conseil régional en a établi un nouveau jusqu'en 2028, avec pour ambition de faire de la région Nouvelle-Aquitaine la première région écoresponsable de France en 2030 : décarbonée, compétitive, sociale et souveraine. Le SRDEII est donc structuré autour de trois priorités régionales qui guideront les aides économiques régionales, en lien avec la feuille de route NEOTERRA:

- PRIORITÉ 1 : accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi
- PRIORITÉ 2 : renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable
- PRIORITÉ 3 : placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement

Ce schéma a été approuvé par arrêté préfectoral le 31 août 2022.

Le SRDEII doit être décliné au niveau local par le biais de conventions entre les EPCI et le conseil régional. Cette convention doit permettre de :

- mettre en œuvre sur le territoire communautaire le SRDEII,
- engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises,
- arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la communauté de communes,
- autoriser le conseil régional à intervenir en matière d'immobilier d'entreprises étant donné que la compétence sur ce sujet est au niveau des EPCI,
- garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn avec celles de la Région.

Pour cela, un diagnostic économique a été réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn fin 2023. Ce diagnostic a fait apparaître trois enjeux :

- 1. Préserver la qualité de vie sur le territoire ;
- 2. Stimuler et renforcer la dynamique économique pour favoriser le développement des activités et des emplois ;
- 3. Intégrer les filières agricoles et touristiques au développement du territoire.

Ces enjeux conduisent à maintenir le cap engagé dans le cadre de la précédente convention autour de l'ambition de « faire du Nord-Est Béarn un territoire propice à l'entrepreneuriat » et de reprendre également les trois orientations qui guident les actions économiques de la Communauté de Communes Nord Est Béarn :

- Orientation 1, développer une offre d'accueil à destination des entreprises du territoire

Cette orientation concerne la capacité d'accueil de la Communauté de Communes de tout porteur de projet et d'initiative à vocation économique, de l'industriel au porteur de projet touristique. Quel que soit l'entrepreneur, la question immobilière et/ou foncière se pose. Même si la création et le développement ne se limitent pas à ce sujet, ne pas y répondre est un frein au développement d'un territoire.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 0 7 MAI 2024

ID: 064-200067296-20240502-D 2024 052-DE

#### Cela passe par:

La requalification de l'offre existante;

> Le développement d'une nouvelle offre foncière et immobilière complémentaire ;

> Le développement des capacités d'accueil en matière touristique.

- Orientation 2, accompagner les projets individuels et collectifs, mettre en réseau les acteurs économiques

En parallèle des sujets immobiliers et fonciers, l'accompagnement des porteurs de projets est indispensable pour réussir des de création, développement ou reprise d'entreprises. Cet accompagnement d'ordre individuel peut-être fait par plusieurs acteurs selon les besoins de l'entreprise, la Communauté de Communes joue un rôle d'interface avec ces acteurs pour apporter plus facilement des réponses aux professionnels. Par ailleurs, du fait de sa proximité avec les entreprises du territoire, la Communauté de Communes a l'objectif de favoriser la mise en en réseau entre les professionnels pour générer une dynamique collective entre les professionnels du territoire mais aussi avec les territoires voisins. Pour cela, la Communauté de Communes a d'ores et déjà mis en place une offre de services segmentée de manière suivante :

Animation de l'écosystème entrepreneurial avec les clubs de créateurs de la CCNEB et PERFORM'CCNEB

Sensibilisations thématiques des dirigeants avec les « Rendez-Vous de l'éco » et les ateliers de sensibilisation qui s'en suivent

Accompagnement des démarches collectives de type « filières »

- Orientation 3, positionner « Entreprendre en Nord-Est Béarn » dans l'environnement économique interne, béarnais et bigourdan

Les cibles de la marque « Entreprendre en Nord-Est Béarn » sont à la fois des acteurs extérieurs au territoire, le plus souvent bigourdan et béarnais, mais aussi les professionnels déjà implantés en Nord-Est Béarn. L'offre de services proposée, particulièrement dans le cadre de l'orientation 2 et les opportunités foncières et immobilières identifiées dans l'orientation 1, quelle que soit la thématique, sont de mieux en mieux connues au titre de la marque « Entreprendre en Nord Est Béarn ». C'est indispensable pour pouvoir engager la dynamique collective qui stimulera le développement du tissu économique du Nord-Est Béarn. Pour cela, des actions expérimentées vont être pérennisées, d'autres vont être entreprises par la Communauté de Communes ou avec ses partenaires. C'est l'exemple :

Des tablées béarnaises organisées pour la première fois en 2023;

La possibilité d'organiser des évènements dédiés à l'entrepreneuriat et aux entrepreneurs du territoire et hors territoire dans une logique d'attractivité;

La participation aux démarches partenariales du type Territoires d'Industrie, Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information Touristique (SADI) du Pays de Béarn qui ancrent la Communauté de Communes avec ses partenaires.

Le document présentant la stratégie ainsi que la convention type avec la Région Nouvelle Aquitaine ont été tenus à la disposition des membres de l'assemblée.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire émis le 9 janvier 2024 pour valider le diagnostic et le 13 février 2024 pour les enjeux,

Après avoir entendu le 3ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes Nord Est Béarn;
- APPROUVE la convention entre la Communauté de Communes Nord Est Béarn et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine;
- AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 3<sup>ème</sup>
   Vice-Président, en charge de la politique économique, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme Le Président,

Thierry CARRÈRE

DU NORD EST BÉARN S





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 97

Présents : 5

- dont suppléés :

Représentés: 10

Votants: 64

- dont « pour » :

- dont « pour » ;

5

64

0

0

- dont « contre » :

dont abstention :

Le deux mai deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 25 avril 2024

A été nommé secrétaire de séance : Christophe PONDET

Présents: Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Serge MULET, Guy LALOO, René MILLET, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Jean-Michel DESSÉRÉ, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Myriam BOUBEE, Michel LABORDE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Jean-Charles DAVANTÈS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN.

Représentés: Josiane VAUTTIER pouvoir à Thierry CARRÈRE, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Eliane CAPDEVIELLE pouvoir à Robert GAYE, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC pouvoir à Marie-France CONSTANT, Christine MOUSSEIGNE pouvoir à Henri SOUSBIELLE, Julie TRIVERIO pouvoir à Didier LARRAZABAL, Benoît MARINÉ pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Lucien LARROZE pouvoir à Alban LACAZE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 0 7 MAI 2024

ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_053-DE

#### Délibération n°D-2024-053 : POLITIQUE ECONOMIQUE Cession du lot n°2. Zone d'activités de la Brane à Ger

Lors de la séance du 14 décembre 2023, le conseil communautaire s'est prononcé par délibération n°D-2023-104 favorablement pour la vente du lot n°2, d'une superficie de 2 180 m², à la SAS Grains de Sport au prix de 25 € HT / m², soit 54 500 € HT. M. Thimothée CARRERE, Président de la SAS Grains de Sport, a signifié à la communauté de communes que l'acquisition serait faite au profit de Monsieur et Madame CARRERE, ou toute personne morale qui pourrait se substituer à la signature de l'acte de vente, et non au profit de la SAS comme indiqué dans la délibération initiale.

Après avoir entendu le 3ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des propositions présentées ;
- AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 3ème Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme Le Président,

Thierry CARRÈRE

DU DU NORD EST UN BEARN CT

U 7 MAI 2024

ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_054-DE



#### Département des Pyrénées-Atlantiques

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers En exercice: 97 Présents: - dont suppléés : 5 Représentés: 10 Votants: 64 - dont « pour » : 64 - dont « contre » : 0 - dont abstention : 0

Le deux mai deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 25 avril 2024

A été nommé secrétaire de séance : Christophe PONDET

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Serge MULET, Guy LALOO, René MILLET, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Jean-Michel DESSÉRÉ, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Myriam BOUBEE, Michel LABORDE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Jean-Charles DAVANTÈS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Josiane VAUTTIER pouvoir à Thierry CARRÈRE, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Eliane CAPDEVIELLE pouvoir à Robert GAYE, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC pouvoir à Marie-France CONSTANT, Christine MOUSSEIGNE pouvoir à Henri SOUSBIELLE, Julie TRIVERIO pouvoir à Didier LARRAZABAL, Benoît MARINÉ pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Lucien LARROZE pouvoir à Alban LACAZE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024 Reçu en préfecture le 07/05/2024 Publié le 0 7 MAI 2024 ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_054-DE

Délibération n°D-2024-054 : COMMERCES ET ATTRACTIVITE DES POLARITES COMMERCIALES. TIERS-LIEUX Règlement d'intervention pour le développement de la labellisation "Préférence Commerce"

La communauté de communes de Nord Est Béarn souhaite accompagner les entreprises dans l'optimisation de leur point de vente et de leur accueil clients. Les objectifs sont :

Dynamiser et optimiser la commercialité du point de vente ;

Acquérir une démarche d'amélioration continue de la qualité et des services dans les établissements « Préférence Commerce » est un processus d'accompagnement des entreprises qui vise à labelliser les commerces remplissant un certain nombre de critères liés à la qualité de l'accueil, des services, de l'aspect intérieur et extérieur de leur magasin. Cette labellisation est octroyée par la CCI Pau Béarn (CCIPB) dans le cadre d'un dispositif national créé par le réseau des CCI.

L'objet du présent règlement est de fixer les règles et modalités d'intervention financière de la CCNEB.

Au niveau financier, l'aide accordée par la CCNEB pour une démarche de labellisation Préférence Commerce s'élève à 60 % pour une dépense plafonnée à 500 € HT, soit une aide maximum de 300 €.

Un nombre maximum de 10 d'accompagnements est prévu pour l'année 2024.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 23 avril 2024,

Après avoir entendu le 4ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

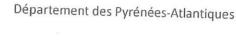
- APPROUVE le règlement d'intervention pour le développement de la labellisation Préférence Commerce ;
- DÉLÉGUE au Président, dans le cadre du présent règlement d'intervention, le versement des aides financières ;
- CHARGE le Président ou, en cas d'empêchement, le 4ème Vice-Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme Le Président,

Thierry CARRÈRE,

NORD EST





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 97
Présents : 54
- dont suppléés : 5
Représentés : 10
Votants : 64
- dont « pour » : 64
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le deux mai deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 25 avril 2024

A été nommé secrétaire de séance : Christophe PONDET

Présents: Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Serge MULET, Guy LALOO, René MILLET, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Jean-Michel DESSÉRÉ, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Myriam BOUBEE, Michel LABORDE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Jean-Charles DAVANTÈS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN.

Représentés: Josiane VAUTTIER pouvoir à Thierry CARRÈRE, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Eliane CAPDEVIELLE pouvoir à Robert GAYE, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC pouvoir à Marie-France CONSTANT, Christine MOUSSEIGNE pouvoir à Henri SOUSBIELLE, Julie TRIVERIO pouvoir à Didier LARRAZABAL, Benoît MARINÉ pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Lucien LARROZE pouvoir à Alban LACAZE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024 Publié le 0 7 MAI 2024

ID: 064-200067296-20240502-D 2024 055-DE

# Délibération n°D-2024-055 : Environnement, transition energetique et developpement durable Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a mis en place un outil structurant pour les collectivités en matière de planification énergétique et de développement durable : le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'élaboration de ce document est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants au 1er janvier 2017. Il sera évalué au bout de 3 ans et révisé à 6 ans à compter de sa date d'approbation.

Par délibération n°2017-1611-8.4-18 en date du 16 novembre 2017, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) a prescrit l'élaboration de son PCAET. Le cabinet ALTEREA a été missionné pour accompagner la collectivité dans la définition de cette nouvelle politique dans le cadre d'un groupement de commandes mis en place par TE64 (Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques) avec deux autres intercommunalités voisines : la Communauté de Communes des Luys en Béarn et du Pays de Nay.

Il est rappelé à l'assemblée communautaire que le PCAET vise à proposer, à l'issue de la réalisation d'un diagnostic et de l'élaboration d'une stratégie, un programme d'actions partagé entre les acteurs locaux, afin de maîtriser l'impact du territoire sur le changement climatique, en réduisant les consommations d'énergie ainsi que les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et en limitant sa vulnérabilité. Une évaluation environnementale est également conduite en parallèle de son élaboration.

Le travail mené de 2018 à 2023 a permis de réunir dans des ateliers de travail, des conférences, ainsi qu'une réunion publique, un grand nombre de personnes représentant le territoire pour une large et efficace concertation.

Le projet de PCAET comportant un diagnostic, une stratégie climat air énergie à 2050, un programme d'actions pour la période 2023-2029, ainsi qu'une évaluation environnementale, a été arrêté par délibération n°D-2023-059 du conseil communautaire le 25 mai 2023.

Les pièces constitutives de ce projet ont été transmises pour avis aux personnes publiques associées, et saisine a été faite auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi qu'au Préfet de région de Nouvelle-Aquitaine, conformément aux articles R229-54, R122-17 et R122-21 du Code de l'Environnement. Ces derniers ont émis un avis par courrier, en date respectivement du 10 janvier 2024 et du 11 août 2023. En l'absence de réponse des autres personnes consultées, leur avis est réputé favorable.

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique sur le site internet de la CCNEB et papier a été organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du 25 janvier 2024 au 23 février 2024 inclus. Le projet a fait l'objet de 15 avis transmis par mail, 2 avis par courrier (dont 1 également transmis par mail) et d'un avis unique manuscrit sur le registre de consultation mis à disposition au siège de la CCNEB.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 0 7 MAI 2024

ID : 064-200067296-20240502-D 2024 055-DE

Ces pièces ont ainsi fait l'objet de 17 remarques de l'Autorité environnementale, 15 de l'Etat et 17 de la population. L'ensemble des remarques émises et les réponses apportées sont annexés à la présente délibération.

Les observations émises lors de ces phases de consultation n'ont pas vocation à apporter de modifications majeures au projet de PCAET de la CCNEB. En effet, ces dernières étaient soit déjà prises en compte dans le projet de PCAET, mais ont néanmoins fait l'objet de précisions pour plus de lisibilité, soit ne relevaient pas spécifiquement des compétences territoriales.

Après examen de l'ensemble des remarques émises par les services compétents de la CCNEB et le Bureau d'Etudes ALTEREA, ainsi que discussions en Commission PCAET et Bureau Communautaire les 24 janvier et 5 mars 2024, il est proposé de modifier le projet de PCAET tel que présenté dans le mémoire en réponse aux avis des personnes associées et de la population.

Les documents suivants du projet de PCAET ont ainsi été modifiés ou complétés :

- Pièce 1 Rapport Diagnostic;
- Pièce 2 Rapport Programme d'Actions;
- Pièce 3 Rapport Evaluation Environnementale et Stratégique PCAET;
- Pièce 4 Résumé non technique.

Ces documents sont transmis par mail aux conseillers communautaires (via un lien de téléchargement).

De plus, le PCAET approuvé par le Conseil Communautaire sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (<a href="https://www.cc-nordestbearn.fr">https://www.cc-nordestbearn.fr</a>) et sera également déposé sur la plateforme informatique et mis à disposition du public à l'adresse suivante : <a href="https://www.territoires-climat.ademe.fr">https://www.territoires-climat.ademe.fr</a>

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 229-26 et R. 229-51 à R. 229-56 ;

Vu la délibération n°2017-1611-8.4-18 du 16 novembre 2017 prescrivant l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn,

Vu la délibération n°2021-0912-8.8-1 du 9 décembre 2021 validant la stratégie du PCAET de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn,

Vu la délibération n°D-2023-059 du 25 mai 2023 validant le plan d'actions et arrêtant le projet de PCAET de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn,

Vu la délibération n°D-2023-059 du 25 mai 2023 arrêtant le projet de PCAET de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn,

Considérant les remarques émises par le Préfet de Région et la MRAe et lors de la consultation du public ci-annexées,

Considérant les éléments présentés,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 avril 2024,

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 0 7 MAI 2024

ID : 064-200067296-20240502-D\_2024\_055-DE

Après avoir entendu le 8ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le Plan Climat Air Énergie de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn tel qu'annexé;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE

DU CONNORU EST NORU E





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 97

Présents :

54

dont suppléés :

Représentés: 10

Votants:

- dont « pour » :

64 0

5

dont « contre » :

- dont abstention :

Le deux mai deux mille vingt quatre à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 25 avril 2024

A été nommé secrétaire de séance : Christophe PONDET

Présents: Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Serge MULET, Guy LALOO, René MILLET, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Raphaël LAUBUCHOUA, Nathalie TRUBESSET, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Christophe PONDET, Jean-Michel DESSÉRÉ, Christophe JOSEPH, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Myriam BOUBEE, Michel LABORDE, Joël SÉGOT, Sophie VALLECILLO, Jean-Charles DAVANTÈS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Guy ESQUERRE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Pierre BREGEGERE, Alain TREPEU, Bernard MASSIGNAN.

Représentés: Josiane VAUTTIER pouvoir à Thierry CARRÈRE, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Eliane CAPDEVIELLE pouvoir à Robert GAYE, Sandrine COPIN-CAZALIS pouvoir à Gérard BÉGUÉ, Valérie DUMEC pouvoir à Marie-France CONSTANT, Christine MOUSSEIGNE pouvoir à Henri SOUSBIELLE, Julie TRIVERIO pouvoir à Didier LARRAZABAL, Benoît MARINÉ pouvoir à Aude LACAZE-LABADIE, Lucien LARROZE pouvoir à Alban LACAZE, Dominique BAZES pouvoir à Alain TREPEU.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 0 7 MAI 2024

ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_056-DE

# Délibération n°D-2024-056 : ENVIRONNEMENT, TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE Site Natura 2000 FR7200779 « Côteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye ». Relance du dispositif

Le site Natura 2000 FR7200779 « Côteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye » porte sur 17 communes soit 220 hectares répartis sur les Communauté de Communes du canton de Lembeye en Vic-Bilh et de Garlin, devenues respectivement Communauté de Communes du Nord Est Béarn et des Luys en Béarn. Ces deux intercommunalités avaient co-porté le DOCOB entre 2006-2010, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine ayant été la structure animatrice.

Faisant suite au retrait en 2010 de la Communauté de Communes du canton de Garlin dans cette démarche, la Communauté de Communes du canton de Lembeye en Vic-Bilh, aujourd'hui donc la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, s'est lancée dans l'élaboration de plans pluriannuels de gestion des pelouses sèches à orchidées pour les surfaces présentes sur son territoire. Ces 110 hectares environ concernent une partie du site Natura 2000. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine assiste techniquement et scientifiquement la CCNEB pour la mise en œuvre de ces plans de gestion. Des financements du Département des Pyrénées-Atlantiques sont octroyés chaque année, le périmètre du site étant classé Espace Naturel Sensible.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la Région Nouvelle Aquitaine est devenue autorité de gestion des 235 sites terrestres qu'elle compte sur son territoire. Ainsi, elle permet aux collectivités de contractualiser avec elle afin de porter l'animation du site Natura 2000. La convention entre la Région et les collectivités concernées permet de cadrer les missions et de prévoir les budgets nécessaires pour une période de 3 ans. Les aides financières seront apportées annuellement et feront l'objet de conventions financières complémentaires.

Les services régionaux ont contacté les communautés de communes du Nord Est Béarn et des Luys en Béarn dans le but de relancer l'animation du site Natura 2000, ce qui permettra, dans un second temps, de pouvoir procéder à la révision du DOCOB.

L'arrêté du Président de la Région Nouvelle Aquitaine en date du 20 novembre 2023 fixe la composition du comité de pilotage. Celui-ci comprend, outre le Président du Conseil Régional ou son représentant :

- ✓ un représentant du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, un représentant de chaque intercommunalité, un représentant de chaque commune possédant une partie du site sur son territoire, un représentant du Syndicat Mixte Adour Amont,

  \*\*Conseillaires de la chaque consulaires de la chaque commune consulaires de la chaque consulaire consulaires de la chaque consulaires de la chaque consulaire consulaires de la chaque consulaire consulaires de la chaque consulaire consulaires de la chaque c
- √ des représentants d'organisations professionnelles, d'organismes consulaires, de propriétaires, d'usagers, d'exploitants, de concessionnaires d'ouvrages publics, de gestionnaires d'infrastructures et d'organismes exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, de l'extraction, du sport et du tourisme,
- √ des représentants d'organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel et d'associations agréées de protection de l'environnement,

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 0 7 MAI 2024

ID : 064-200067296-20240502-D 2024 056-DE

 $\checkmark$  à titre consultatif, des représentants de l'Etat : DREAL, DRAAF, Préfecture, DDTM, soit 45 membres.

Lors des réunions de concertation menées entre la CCNEB et la CCLB, il a été convenu que la CCNEB serait la structure porteuse du dispositif, la CCLB participant au reste à charge, déduction faite des subventions. En effet, les compétences financières et techniques ainsi que les équipements donneront lieu à une mutualisation plus efficace et plus économe.

L'estimatif de l'animation actuellement s'élève à 34 650,00 € HT soit 41 580,00 € TTC, les missions demandées correspondant a minima au cahier des charges de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce montant peut donc évoluer en fonction des prescriptions qui feront l'objet de la commande publique. Quoiqu'il en soit, il sera possible de solliciter des subventions auprès de la Région via le FEADER pour 80 % du montant HT.

Par ailleurs, la CCNEB devra mettre en place les moyens humains et frais associés pour suivre le prestataire en charge de l'animation : il en est tenu compte dans les critères de répartition.

Il est acté entre les deux intercommunalités une répartition financière, après déduction des subventions, ainsi qu'il suit :

| CCLB |
|------|
| OCLD |
| 40 % |
|      |

Une convention de partenariat entre les deux intercommunalités sera rédigée en ce sens.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 8 avril 2024,

Considérant que, par délibération n°D-2024-001 du 25 janvier 2024, le Président a reçu délégation pour « solliciter auprès des organismes concernés les subventions au profit de la communauté de communes dans le cadre des activités des services de la Communauté de Communes et de ses projets d'investissement »,

Considérant que, par délibération n°D-2024-002 du 25 janvier 2024, le bureau communautaire a reçu délégation pour « prendre toute décision concernant les contrats de la commande publique qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, supérieur à 50 000 € HT et jusqu'à 221 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget »,

Après avoir entendu le 8ème Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 0 7 MAI 2024

ID: 064-200067296-20240502-D\_2024\_056-DE

- APPROUVE la relance du dispositif du Site Natura 2000 FR7200779 « Côteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye » telle qu'elle lui a été présentée;
- DÉSIGNE Philippe CASTETS pour représenter la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au sein du comité de pilotage ;
- CHARGE le Président d'effectuer toutes les démarches et de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme Le Président,

Thierry CARRÈRE

DU NORD EST DE BEARN CON